

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 10 juillet 2017 à 20h00

Sous la présidence de Mme Madeleine PEREZ, Maire

Date de convocation : 04.07.2017

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers absents : 03

Membres présents : PEREZ Madeleine, NONNENMACHER Jean-Jacques, HUCKERT Claudine, KUHN Joseph, WENDLING Jean-Luc, PITARD André, CHRIST Fabienne, STERN Laurent, WEISS Thierry, KIEFFER Jean-Luc, SPETTEL Alain, ALVES Valérie

Membres absents excusés : OBERGFELL Marie-Andrée (procuration à PEREZ Madeleine), WERLER Christine (procuration à KUHN Joseph), LUTZ Christelle (procuration à KIEFFER Jean-Luc)

Désignation du secrétaire de séance : WENDLING Jean-Luc

Avec l'accord des conseillers présents, deux points sont rajoutés à l'ordre du jour

I) Adoption du P.V. du 22.05.2017

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

II) Sinistre au groupe scolaire

Suite au sinistre incendie du 27 mai 2017, les économistes ont réalisé les diagnostics des structures et des lots architecturaux. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 88 445,30€HT. Compte tenu de ce montant, il n'est pas nécessaire de recourir à une procédure formalisée pour consulter et choisir les entreprises.

Afin d'assister la commune dans toutes les phases de cette opération, il est également proposé de valider les propositions d'honoraires des économistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à consulter directement et à retenir les entreprises compétentes pour chaque lot (Charpente – Etanchéité – Menuiserie extérieure – Plâtrerie – Menuiserie intérieure – Peinture – Fluides) ;
- APPROUVE les propositions d'honoraires des économistes E3 ECONOMIE et HAGENMULLER ;
- AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à la passation, à l'exécution et au règlement de toutes ces missions et travaux.

III) Rythmes scolaires à la rentrée 2017/2018

Madame le maire indique que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de modifier l'organisation de la semaine scolaire et de proposer dès la prochaine rentrée scolaire une semaine de 4 jours à la place des 4,5 jours en vigueur actuellement.

Suite à l'avis favorable des parents d'élèves à raison de 80%, le conseil d'école et l'éducation nationale et le corps enseignant ont également émis un avis favorable. Au vu de ces éléments, Madame le maire propose de modifier l'organisation scolaire et de proposer les horaires suivants sur 4 jours de classe, à savoir le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi :

Matin	8h00 – 11h30
Après-midi	13h30 – 16h00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE la mise en place de la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 ;
- ACCEPTE les horaires proposés ci-dessus
- DEMANDE à la Région Grand Est, gestionnaire du transport scolaire, de modifier les circuits en conséquence.

IV) Appartement 3, place du curé Bertomé

Suite à l'achèvement de divers travaux d'entretien, l'appartement peut être remis à la location. Après examen des candidatures, il est proposé de retenir celle de M. DISS Franck.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer un bail avec le nouveau locataire, à compter du 15 août 2017, aux conditions financières suivantes :

- Loyer mensuel : 500€
- Avance sur charges : 20€
- Dépôt de garantie : 500€

V) Restauration de la chapelle St Médard

Suite à la consultation de plusieurs entreprises spécialisées dans la restauration, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le devis ESCHLIMANN d'un montant de 12 299,20€HT. Les travaux d'une durée de 3 semaines seront exécutés en septembre 2017.

VI) Participation financière de la commune à une sortie scolaire

Les enfants de l'école ont récemment effectué une sortie pédagogique au Col du Linge dont les frais s'élevaient à 395 €. Le Souvenir Français prend en charge ce type de dépense à hauteur de 300 €. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les 95 € restants seront pris en charge par la Commune (subvention à la coopérative scolaire).

VII) Fourniture et pose d'une clôture au stade de football

Le parking enherbé de la zone de loisirs est également destiné à la pratique du football. Afin d'éviter que les ballons ne dévalent le parking en enrobé devant la salle communale, pour finir sur la route principale et pour éviter une éventuelle occupation illicite, le Conseil Municipal envisage d'installer une clôture avec un filet pare-ballon entre ces deux espaces.

Suite à la consultation de plusieurs entreprises, deux devis ont été obtenus :

- l'entreprise SATD pour 9.200 €HT
- l'entreprise MC CLOTURE pour 7 799,75€HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le devis MC CLOTURES d'un montant de 7 799,75€HT.

VIII) Divers

- Madame le Maire informe qu'une réunion des élus municipaux de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland relative au PLUI, avec notamment la présentation du PADD, se tiendra le 26 septembre dans la salle communale de Neugartheim.

- La deuxième phase de l'entretien annuel du terrain de football sera réalisée le 11 juillet.